



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 21/06/2016

Nombre de
 conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 21
 Absents : 08
 Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité
 Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

01

L'An Deux Mil Seize, le lundi 27 juin, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 juin 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(21)

REPRESENTÉS : M. RUPAIRE Justin (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme EUGENIE Gilberte (ayant donné procuration à Mme MARCIN PLANTIER Dany) – M. RENIER Philippe (ayant donné procuration à M. RENIER Renaud) – Mme HATILIP ROCH Germaine (ayant donné procuration à Mme SAINTE-LUCE Ninette) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(6)

ABSENTS : Mme BARTHEL Annick – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

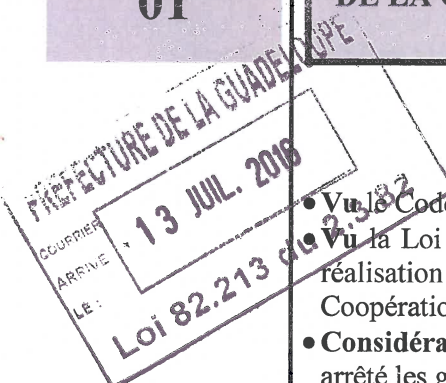
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur CHAIBRIANT Michel a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**AVIS À DONNER SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SUD CARAÏBES
 (CASBT)**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-39.1;
- Vu la Loi de 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses Communes membres ;
- **Considérant qu'**un séminaire de restitution des travaux intervenu le 25 septembre 2015 a arrêté les grandes orientations du schéma définitif ;
- **Considérant que** trois (3) grands axes de mutualisation ont pu être dégagés notamment par la mise en place de groupement de commande en matière d'assurance, le tourisme avec la mise en place d'un pays d'art et histoire et un office de tourisme intercommunal suite à la loi NOTRé et le développement économique ;
- **Considérant encore que** le schéma de mutualisation soumis à votre avis envisage d'intervenir sur 19 thèmes d'actions principaux tels que : mise en réseau des DGS pour le pilotage des mutualisations, Informatique, Moyen de communication, Assurances, Commande publique, Achats et marchés, Urbanisme, Assistance RH, Optimisation financière, Mutualisation de matériels, Espaces verts, Bâtiments, Entretien des plages, luttés contre les pollutions, environnement, Voirie, Développement économique et tourisme, Milieu, cadre de vie, Restauration collective, Mises en réseau des médiathèques, Pratique sportive, Politique culturelle ;

.../...



.../...

- **Considérant que** le déploiement des actions constituant le corps des thèmes cités ci-dessus s'étalera de 2016 à 2018 ;
- **Considérant encore que** ce schéma sera progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de convention soumise au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité ;
- **Considérant de surcroît que** chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, un état d'avancement du schéma sera présenté aux communes par le président de la CASBT ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur le Schéma de Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CASBT).

Article 2 :

De Préciser qu'au regard d'une concertation très limitée lors de son élaboration, il est demandé une association étroite de notre Direction Générale des Services à la mise en œuvre de chacune des actions et de la production effective du rapport annuel sur la mise en œuvre du Schéma lors du débat sur les orientations budgétaires de la CASBT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

13 JUIL. 2016

La publication et/ou la notification
le

18 JUIL. 2016

